



# RAPPORT EURHO-GR<sup>®</sup> 2016

RÉFÉRENTIEL **RSE**  
POUR LE SECTEUR DU  
LOGEMENT SOCIAL

Alliade Habitat 

Groupe ActionLogement

# PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR®

## Ce rapport répond aux exigences du niveau 2 d'EURHO-GR

1. l'ensemble des indicateurs EURHO-GR® sont inclus dans les tableaux de reporting
2. les données fournies ont fait l'objet d'une vérification de cohérence par DELPHIS
3. le rapport est conforme aux lignes directrices EURHO-GR®



DELPHIS détient la propriété intellectuelle du référentiel EURHO-GR®, qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI. Seuls peuvent utiliser le référentiel et le présent outil les organismes y ayant été autorisés par DELPHIS.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR® FR - EXERCICE 2016

### CONTEXTE

N°	Nom de l'indicateur	2014	2015	2016	unités
<b>0.1</b>	<b>Patrimoine total</b>	32 275	33 026	33 609	logements
	Logements locatifs	31 004	31 596	32 215	logements
	Structures collectives (foyers, CHRS, résidences autonomie, etc.)	1 271	1 430	1 394	Eq-logements
	<b>Répartition des logements locatifs</b> par catégorie				
	“Très social”	3,03	3,24	3,41	%
	“Social”	85,53	84,78	83,07	%
	“Social Intermédiaire”	8,50	9,24	10,10	%
	“Intermédiaire”	2,02	1,87	2,29	%
	Locatif non conventionné à loyers maîtrisés	0,81	0,81	1,00	%
	Logements financés en PSLA	0,13	0,05	0,13	%
	<b>Répartition des logements locatifs</b> par type				
	Type 1	6,40	6,30	6,24	%
	Type 2	17,98	18,17	18,26	%
	Type 3	36,39	36,26	36,22	%
	Type 4	30,77	30,79	30,59	%
	Type 5	8,00	8,02	8,22	%
	Type 6 et plus	0,47	0,46	0,47	%
	<b>Répartition des logements locatifs</b> par période de construction				
	Avant 1949	7,42	7,34	1,73	%
	Entre 1949 et 1974	45,73	45,15	59,18	%
Entre 1975 et 2004	39,68	39,13	36,67	%	
Après 2004	7,17	8,38	2,43	%	
<b>0.2</b>	<b>Logements en habitat collectif</b>	97,81	97,70	97,47	% du parc
<b>0.3</b>	<b>Logements situés en zones urbaines prioritaires</b>	26,35	34,53	32,77	% du parc
	Logements situés sur des territoires n'ayant pas atteint le taux exigible de logements sociaux (facultatif)	-	-	-	% du parc
<b>0.4</b>	<b>Chiffre d'affaires total</b> (hors charges récupérables)	147 260	151 554	162 098	k€
	<b>Chiffre d'affaires issu des loyers</b> (hors charges récupérables)	130 231	131 911	135 213	k€
<b>0.5</b>	<b>Effectif total moyen</b>	467,39	461,14	465,00	ETP
<b>0.6</b>	<b>Part des ménages recevant une aide au logement</b>	58	57	51	% ménages
<b>0.7</b>	<b>Part des titulaires de bail de plus de 65 ans</b>	22	23	23	% ménages
<b>0.8</b>	<b>Nombre d'attributions dans l'année</b>	2325	2996	2417	attributions

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



Les indicateurs ci-dessous reflètent les efforts, la performance et l'impact de l'organisme en matière sociale, en particulier au regard des attentes **des habitants et collectivités**. Ils renvoient aux Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux** et aux Questions centrales « **Questions relatives aux consommateurs** » et « **Communautés et Développement local** » de la norme **ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale**. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales sont indiquées ci-dessous.

## SOC 1. CONTRIBUTION À L'OFFRE DE LOGEMENTS ET AU CADRE DE VIE DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

### SOC 1.1

<b>Croissance de l'offre</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Croissance de l'offre de logements locatifs	0,83	1,91	1,96	%
Croissance de l'offre en structures collectives	4,18	12,51	-2,52	%
Nombre de logements neufs livrés ou acquis	387	677	442	logements
Nombre de logements anciens acquis	72	283	654	logements

### SOC 1.2

	<b>2014</b>		<b>2015</b>		<b>2016</b>		<b>Unités</b>
	<b>Nombre</b>	<b>m²</b>	<b>Nombre</b>	<b>m²</b>	<b>Nombre</b>	<b>m²</b>	
<b>Répartition des logements livrés et acquis dans l'année</b>							
Par type (nombre et surface moyenne)							
TI	20	34	28	33	79	26	
TII	135	46	182	45	241	46	
TIII	157	64	275	64	388	64	
TIV	95	82	245	80	254	79	
TV	18	99	79	94	154	102	
TVI et plus	9	130	0	0	8	121	
<b>Répartition par catégorie<sup>1</sup></b>							
« Très social »	62		-		132		logements
« Social »	194		-		413		logements
« Social Intermédiaire »	177		-		331		logements
« Intermédiaire »	0		-		179		logements
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	1		-		69		logements

1. « Très social » : PLAI ou équivalents ; « Social » : PLUS ou équivalents ; « Social intermédiaire » : PLS ou équivalents ; « Intermédiaire » : PLI ou équivalents.  
(Voir les équivalences définies par la CUS)

### SOC 1.3

<b>Production en accession sociale</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Logements neufs livrés	0	0	0	logements
Logements neufs livrés en location-accession	58	0	31	logements

## SOC 1.4

<b>Part du parc locatif adapté aux personnes âgées et/ou handicapées</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Part de logements conformes à la réglementation PMR	0,01	0,01	0,01	%
Part de logements adaptés au vieillissement labellisés ou certifiés	0,00	0,00	0,00	%
<i>Labels / certifications concernés</i>		-		
Part des autres logements adaptés au handicap ou au vieillissement	0,31	0,28	0,29	%
<i>Caractéristiques des logements concernés</i>				

## SOC 1.5

<b>Offre spécifique en structures collectives</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>unités</b>
Etudiants (rés. universitaires)	1997	1991	1998	Places
Personnes âgées autonomes	48	48	131	Places
Personnes âgées dépendantes	696	684	601	Places
Personnes handicapées	61	61	61	Places
Ménages en situation de fragilité (CHRS, rés. Sociales...)	277	213	213	Places
Travailleurs (FJT, FTM)	206	228	228	Places
Autres (CADA, logements pour saisonniers, etc.)	77	77	77	Places
<b>Total</b>	<b>3362</b>	<b>3302</b>	<b>3309</b>	<b>Places</b>

## SOC 2. RÉPONSE AUX ATTENTES ET BESOINS DES LOCATAIRES ET ACCEDANTS

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

## SOC 2.1

<b>Niveau moyen des loyers</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Ensemble du parc</b>				
Parc « Très social »	5,58	5,59	5,31	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Social »	5,56	5,56	5,16	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Social Intermédiaire »	7,82	7,46	7,47	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Intermédiaire »	10,15	8,36	8,67	€/m <sup>2</sup> Shab
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	8,28	10,01	8,86	€/m <sup>2</sup> Shab
<b>Logements neufs livrés ou acquis dans l'année</b>				
Parc « Très social »	5,87	5,79	5,31	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Social »	6,42	6,06	6,36	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Social Intermédiaire »	9,62	7,37	8,91	€/m <sup>2</sup> Shab
Parc « Intermédiaire »	na	na	na	€/m <sup>2</sup> Shab
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	10,75	9,56	9,64	€/m <sup>2</sup> Shab

## SOC 2.2

<b>Taux d'effort moyen des ménages entrants (attributions de l'année)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Ménages aux ressources < 60% des plafonds	20,71	-	-	%
Ménages aux ressources > 60% des plafonds	26,20	-	-	%

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

## SOC 2.3

	2014	2015	2016	Unités
<b>Evolution globale du montant des loyers<sup>2</sup></b>	0,47	0,02	0,06	%

2. Augmentation globale des loyers décidée par le Conseil, différente de la variation individuelle de chaque loyer.

## SOC 2.4

	2014	2015	2016	Unités
<b>Evolution du montant des charges locatives payées par les locataires</b>	-0,94	4,77	-	€/m <sup>2</sup> Shab
Evolution du montant des charges locatives payées par les locataires hors énergie	0,08	2,07	-	€/m <sup>2</sup> Shab

## SOC 2.5

<b>Personnel contribuant à l'accompagnement social<sup>3</sup>, dont :</b>	2014	2015	2016	unités
Médiateur(rice)	na	na	na	ETP
Conseiller(e) social(e) ou en économie sociale et familiale	4	4	4	ETP
Chargé(e) de pré-contentieux	11	12	12	ETP
Chargé(e) de contentieux	8	9	7	ETP
Chargé(e) de recouvrement	na	na	na	ETP
Autre	na	na	na	ETP

3. Personnel contribuant à hauteur de 50% au moins de son temps à de l'accompagnement individualisé de ménages en situation de fragilité.

## SOC 2.6

	2014	2015	2016	Unités
<b>Nombre de plans d'apurement en cours au 31 décembre</b>	1188	866	734	plans d'apurement
Nombre de plans d'apurement ouverts entre le 01/01 et le 31/12 (facultatif)	-	-	-	plans d'apurement

## SOC 2.7

<b>Taux de mutations internes</b>	2014	2015	2016	Unités
<b>Total</b>	18,06	13,02	18,37	% des attributions
Mutations internes dues à des démolitions ou travaux nécessitant un relogement	na	na	na	% des attributions

## SOC 2.8

<b>Soutien à l'accès à la propriété</b>	2014	2015	2016	Unités
Logements existants vendus à des particuliers	86	76	69	logements
dont : Logements vendus à des locataires de l'organisme	52	35	31	logements
Logements vendus avec une garantie de rachat et relogement	48	35	31	logements

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

## SOC 2. CONTRIBUTION A LA MIXITE ET AU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; partenariats et mécénat.

SOC 3.1				
<b>Profil socioéconomique des ménages entrants</b> (attributions de l'année)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Age du titulaire du bail</b>				
- de 25 ans	13,08	10,08	12,37	%
25-39 ans	48,77	46,16	47,08	%
40-59 ans	30,84	33,85	30,29	%
60-74 ans	5,76	6,98	8,07	%
75 ans et +	1,55	2,94	2,19	%
<b>Ressources des ménages</b>				
< 60% du plafond de ressources	86,92	73,20	75,85	%
comprises entre 60 et 100% du plafond de ressources	10,11	21,80	18,44	%
> 100% du plafond de ressources	2,97	5,01	5,71	%
<b>Composition des ménages</b>				
Personne seule	35,66	37,75	38,87	%
Famille monoparentale	16,26	17,16	21,19	%
Couple sans enfant	16,73	14,09	13,55	%
Couple avec enfant(s)	24,30	29,41	23,63	%
Autre configuration (cohabitation, colocation...)	7,05	1,60	2,75	%

SOC 3.2				
<b>Soutien financier aux projets locaux</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
portés par les associations de locataires	31 090	46 447	47 238	€
portés par d'autres associations	0	0	0	€

SOC 3.3				
<b>Locaux mis à disposition d'associations</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Associations de locataires	16	16	22	locaux
Autres associations	28	28	38	locaux

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

### **SOC A. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LOCATAIRES EN SITUATION DE FRAGILITÉ**

Le Pôle social (4 collaboratrices) apporte son expertise sociale aux autres services pour traiter des situations particulières et accompagne des locataires en situation de fragilité.

Sur l'année 2016 : rencontre de 433 ménages dont 85 diagnostics sociaux et 204 ont bénéficié d'un suivi de plus de six mois.

Ces suivis peuvent se faire dans le cadre d'Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL) qui sont des mesures validées par la Métropole de Lyon pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois, ou par des partenariats avec des associations qui œuvrent dans le cadre de l'insertion par le logement (nous avons 125 Conventions de sous locations en cours dont 58 dans le cadre du dispositif du bail glissant).

Le Pôle social intervient également dans le cadre de la gestion des impayés de loyer, pour accompagner les ménages dans la compréhension de leur situation et la réduction de leur dette :

- aide à la gestion de leur budget,
- explication des courriers et des procédures, aide à la rédaction le cas échéant
- intervention pour le rétablissement de leurs droits, instruction de demandes d'aides financières auprès de différentes institutions comme les caisses de retraite, les associations caritatives
- proposition d'élaboration d'un dossier de surendettement et accompagnement pour la constitution du dossier

### **SOC B. GESTION DE PROXIMITÉ ET PROGRAMMES DE COHÉSION SOCIALE**

Alliade Habitat est engagé dans les dispositifs de gestion urbaine des quartiers sur les communes de Lyon, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Saint-Fons, de Givors, de Grigny, de Bron, de Décines-Charpieu, de Saint-Priest, de Villeurbanne, et sur les quartiers de Saint-Etienne. Plus de 30% de son patrimoine est en Quartier Prioritaire Ville (QPV). Sur ces quartiers, Alliade Habitat a mis en place une gestion adaptée avec 67 résidences disposant d'un gardien, encadré par un Responsable Clients présent sur site très régulièrement.

Outre les accueils de directions, 8 accueils de proximité (dont 3 non gérés par le centre de relation client), sont implantés au cœur des quartiers répondant à l'ensemble des demandes de nos clients.

Des agents de développement déploient des actions dont les objectifs sont de renforcer le lien social, de favoriser la dynamique locale, d'améliorer le vivre ensemble et la tranquillité dans les résidences.

Notre démarche a pour objectif d'apporter des réponses précises en coproduction avec les habitants et les partenaires locaux sur des sujets comme celui de l'entretien des espaces communs, la tranquillité et la sécurité des usagers, et le lien social nécessaire à la qualité de vie sur les quartiers. À partir de diagnostics partagés, les collaborateurs d'Alliade habitat analysent les usages et pointent les dysfonctionnements sur les résidences. Des projets de sites sont ainsi mis en oeuvre et permettent de valoriser des actions qui répondent aux attentes des locataires et des partenaires ainsi qu'aux enjeux des territoires. Des procédures décrivent l'accompagnements social, l'animation des résidences et la gestion des troubles et de la tranquillité dans le process visant l'amélioration de la vie en collectivité.

### **SOC C. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES LOCATAIRES**

En matière de prévention, une veille systématique et périodique des installations de production d'eau chaude sanitaire collective est confiée à nos prestataires chauffagistes, afin de contrôler la qualité de l'eau et en particulier le respect des normes sanitaires concernant les légionnelles.

Un expert interne à l'entreprise est en charge du contrôle de cette mission préventive. D'autre part, nous équipons l'ensemble de notre parc de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF). Notre engagement en la matière va au-delà de l'obligation réglementaire, puisque nous procédons à leur installation dans chacun de nos logements par des entreprises qualifiées. De plus, dans l'objectif de garantir une meilleure pérennité de l'équipement et de limiter la charge d'entretien par les locataires, les détecteurs installés sont munis de piles garanties 10 ans. Une vérification systématique du fonctionnement de l'équipement est assurée par notre personnel à la rotation.

En matière curative, nous sommes dotés d'une procédure interne validée par l'Agence Régionale de Santé. Celle-ci garantit la maîtrise du protocole convenant à la situation constatée.

Concernant enfin la tranquillité et la sécurité des locataires dans les parties communes et les espaces extérieurs des résidences, nous participons à un groupement de commandes inter-bailleurs sur les quartiers en QPV destiné au déploiement d'agents de sécurité dont la mission est de veiller au respect du règlement intérieur dans les immeubles. Ce dispositif prévoit plusieurs niveaux d'intervention allant de la veille résidentielle légère à l'opération plus massive de "reprise en main". L'efficacité du service repose largement sur l'appropriation de celui-ci par les locataires, qui peuvent signaler anonymement un problème de sécurité ou un trouble manifeste. La mise en place du dispositif est donc systématiquement précédée de réunions avec les locataires pour leur en présenter les objectifs et le fonctionnement. Le financement de ce service est volontairement sans impact pour les charges des locataires, car pris en charge dans le cadre du dispositif d'exonération de TFPB pour les QPV et sur les fonds propres d'Alliade Habitat.

En ce qui concerne la médiation proprement dite, nous avons recours à des structures qualifiées pour assurer celle-ci et traiter des situations de conflits de voisinage ou analyser des contextes d'occupation d'allées où le dispositif de sécurité évoqué plus haut s'avère inadapté. Leurs modes d'intervention sont multiples (présence quotidienne de médiateurs sur le terrain, ou rencontres individuelles sur rendez-vous) et contribuent au-delà de la sécurisation des immeubles à la mise en oeuvre d'actions de prévention, en assurant par exemple le lien entre des structures d'insertion et des jeunes en rupture scolaire. Ces actions sont assurées par des structures partenaires (ALTM et AMELY) .



Les indicateurs ci-dessous renvoient aux indicateurs-clés des Finalités 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources) et 4 (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère) du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux**, ainsi qu'aux indicateurs environnementaux des lignes directrices du secteur de la construction et l'immobilier de la **Global Reporting Initiative (GRI)**. Ils correspondent à la question centrale sur l'environnement de **la norme ISO 26000** sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

## ENV 1 : LIMITATION DES IMPACTS DU PARC ET DE SON OCCUPATION

Corr. Art. R.225-105-1: Consommation d'énergie; Rejets de gaz à effet de serre ; Consommation d'eau.

ENV 1.1				
Classement énergétique du patrimoine*	2014	2015	2016	Unités
A bâti très performant	0,40	0,66	1,00	%
B 51-90 kWh/m <sup>2</sup> /an	6,64	8,01	7,95	%
C 91-150 kWh/m <sup>2</sup> /an	25,37	25,87	24,90	%
D 151-230kWh/m <sup>2</sup> /an	37,98	36,86	36,55	%
E 231-330 kWh/m <sup>2</sup> /an	23,77	22,91	23,07	%
F 331-450 kWh/m <sup>2</sup> /an	2,76	2,51	2,64	%
G bâti énergivore	0,13	0,13	0,16	%
Données non disponibles	2,96	3,05	3,74	%
Classement du patrimoine selon les émissions de gaz à effet de serre*				
< 6 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	0,77	0,79	0,77	%
6-10 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	4,61	5,00	4,95	%
11-20 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	11,65	14,23	13,56	%
21-35 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	27,00	26,95	25,91	%
36-55 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	32,70	31,64	31,52	%
56-80 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	19,08	18,57	18,40	%
> 80kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	1,23	1,07	1,15	%
Données non disponibles	2,96	1,74	3,74	%
Logements récents (< 5 ans)				
Performance énergétique*				
Moyenne	81	–	72	kWh/m <sup>2</sup> /an
Médiane	75	–	59	kWh/m <sup>2</sup> /an
Emissions de gaz à effet de serre*				
Moyenne	13	–	13	kg d'équiv. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an
Médiane	12	–	13	kg d'équiv. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an
Patrimoine locatif total				
Performance énergétique*				
Moyenne	188	–	185	kWh/m <sup>2</sup> /an
Médiane	187	–	170	kWh/m <sup>2</sup> /an
Emissions de gaz à effet de serre*				
Moyenne	38	–	34	kg d'équiv. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an
Médiane	39	–	29	kg d'équiv. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an

\*Source: diagnostics de performance énergétique

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



## ENV 1.2

<b>Part des logements alimentés en énergies renouvelables<sup>1</sup></b> (tout ou partie)	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Par une technologie dédiée (solaire, etc.)	10,17	10,31	10,77	%
Logements reliés à un chauffage urbain	11,13	11,68	12,79	%
Logements couverts par des contrats spécifiques avec les fournisseurs d'énergie	37,02	36,33	35,63	%

1. Un même logement peut être alimenté en énergies renouvelables par différentes sources

## ENV 1.3

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Consommations d'eau sur le patrimoine</b>	na	na	0,87	m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an
Part du parc couverte par la mesure des consommations d'eau	na	na	54,06	%

## ENV 1.4

<b>Part de logements équipés de dispositifs hydro-économiques<sup>2</sup></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Nombre d'installations de récupération d'eau de pluie	30,69	98,13	97,85	%
	1,00	1,00	1,00	installations

2. Seuls sont comptabilisés les logements dont les robinets, les chasses d'eau et les douches sont équipés de dispositifs hydro-économiques.

## ENV 2 : LIMITATION DES IMPACTS DES MODES DE PRODUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

Corr Art. R.225-105-1: Politique générale en matière environnementale; Pollution et gestion des déchets ; Consommation d'énergie ; Rejets de gaz à effet de serre.

## ENV 2.1

<b>Part de logements livrés ayant fait l'objet d'un label ou d'une certification environnementale</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Logements neufs</b>	87,97	99,05	63,59	% des livraisons
Nom des labels/certifications	BBC et RT2012			
<b>Logement réhabilités</b>	73,75	28,26	77,15	% des livraisons
Nom des labels/certifications	BBC Compatible			

## ENV 2.2

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Opérations livrées conformes aux critères de « chantiers à faibles nuisances »</b>	0,66	57,86	–	% des opérations

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

### ENV 2.3

<b>Emissions de CO2 liées aux déplacements<sup>3</sup></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Total des émissions de CO2 des déplacements professionnels quotidiens	180,90	170,01	96,10	t. de CO2
Nombre de véhicules de service	112	106	90	véhicules
Niveau moyen d'émissions des véhicules de service	117,60	120,20	118	g. de CO2/km
Nombre de véhicules de fonction	12	15	11	véhicules
Niveau moyen d'émissions des véhicules de fonction	116,40	112,90	122,80	g. de CO2/km

3. L'indicateur ENV 2.3 est calculé sur la base des informations fournies par les constructeurs sur les émissions des véhicules.

### ENV 2.4

<b>Sites fonctionnels (hors loges de gardiens)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Consommation énergétique moyenne	129	123	86	kWh/m <sup>2</sup> /an
Emissions moyennes de gaz à effet de serre	-	-	-	kg d'équiv. CO2/m <sup>2</sup> /an

Source et périmètre couvert par la mesure sur les sites fonctionnels

## ENV. ENCARTS DESCRIPTIFS

### ENV A. SENSIBILISATION DES LOCATAIRES

Cette année, grâce au projet CIVIGAZ porté par GRDF et l'association FACE, nous avons pu sensibiliser une partie des locataires sur les économies d'Énergie. Des jeunes sont mobilisés à travers le service civique pour aller à la rencontre des locataires et leur expliquer comment maîtriser sa consommation d'énergie.

### ENV B. SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ENVIRONNEMENT DES SALARIÉS ET DES FOURNISSEURS

Nous avons continué notre sensibilisation auprès des fournisseurs et nos collaborateurs, notamment cette année sur le domaine de l'amiante en dispensant à l'ensemble de nos fournisseurs BPU et à nos salariés concernés une formation très pratique sur la gestion des modes opératoires. De nouvelles clauses environnementales ont également été insérées dans nos marchés.

### ENV C. MESURES DE PRISE EN COMPTE ET DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine d'Alliade Habitat a la particularité de proposer de remarquables espaces verts, avec une politique d'entretien et de développement raisonnée.

Les contrats de maintenance et marchés à bons de commandes disposent de clauses environnementales, notamment sur l'utilisation de certains produits qui doivent disposer d'éco-label et la gestion des déchets.

Une équipe de paysagistes intégrée à l'entreprise, la Régie Espaces Verts, intervient sur une partie du patrimoine pour l'entretien des espaces verts et dispose d'une qualification certiphyto. Les collaborateurs n'utilisent plus de produits phytosanitaires et développent des solutions innovantes, comme le désherbage raisonné, le compost...

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



Les indicateurs ci-dessous renvoient aux questions centrales « Loyauté des pratiques » et « Communautés et le Développement local » de la **norme ISO 26000**, et à la Finalité 3 du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux** (Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables). Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

## ECO 1 : PÉRENNITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISME ET DE SON PATRIMOINE

ECO 1.1	2014	2015	2016	Unités
<b>Autofinancement net rapporté aux loyers</b>	11,68	14,76	17,73	% des loyers

ECO 1.2	2014	2015	2016	Unités
<b>Effort annuel moyen en maintenance, entretien et réhabilitation du parc de logements</b>	1951	2029	2057	€/lgt

ECO 1.3	2010-2014	2011-2015	2012-2016	Unités
<b>Effort annuel moyen en production et acquisition du parc de logements</b>				
Investissement annuel moyen	71 277 758	79 321 773	87 333 036	€
Par logement acquis ou produit	122 084	118 535	115 649	€/logement

ECO 1.4	2014	2015	2016	Unités
<b>Équilibre financier moyen des opérations</b>				
<b>Croissance du parc</b>				
Fonds propres	21,85	18,13	16,17	%
Emprunts	70,15	69,39	70,64	%
Subventions	8,00	12,48	13,19	%
Montant moyen de fonds propres investis par logement neuf	23207,29	22816,53	24260,53	€/logement
<b>Amélioration du parc</b>				
Fonds propres	17,88	33,26	35,26	%
Emprunts	77,28	59,47	63,40	%
Subventions	4,84	7,27	1,34	%

ECO 1.5	2014	2015	2016	Unités
<b>Taux de vacances au 31/12</b>				
Total	6,01	6,06	5,48	% du parc
<b>dont :</b>				
Moins de 3 mois en exploitation	1,36	1,20	1,29	% du parc
Plus de 3 mois en exploitation	1,44	1,72	1,61	% du parc
Taux de vacances techniques	3,21	3,15	2,58	% du parc
Taux de logements neutralisés définitivement	1,63	1,29	0,38	% du parc

1. Vacances techniques : logements « hors exploitation », soit pour cause de travaux importants, soit en attente de vente ou de démolition (« logements neutralisés définitivement »)

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

## ECO 2 : IMPACT ECONOMIQUE ET RELATIONS EQUILIBREES AUX FOURNISSEURS

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ; sous-traitance et fournisseurs.

### ECO 2.1

<b>Répartition de la valeur créée par l'activité : montants versés, par catégorie de parties prenantes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Salariés	18 219	18 168	18 897	k€
Fournisseurs et prestataires	206 782	233 123	282 102	k€
Administrations fiscales	20 527	21 287	21 852	k€
Banques	15 075	14 297	12 505	k€
Actionnaires	680	972	2 185	k€
Etat (Cotisations à des fins redistributives)	1 155	2 513	3 852	k€

### ECO 2.2

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Heures d'insertion générées par l'activité économique</b>	30 165	33 042	33 996	Heures

### ECO 2.3

<b>Nombre et typologie des partenaires économiques</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Nombre de fournisseurs et prestataires	675	745	707	entreprises
Part d'entreprises locales*	91,11	90,74	91,65	%

\* entreprises dont l'adresse de facturation est située en région Rhône Alpes Auvergne

### ECO 2.4

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Délai moyen de paiement des fournisseurs</b>	30	30	30	jours
Part de factures payées dans les délais (facultatif)	81,83	79,36	82,15	%

## ECO. ENCARTS DESCRIPTIFS

### ECO A. POLITIQUE ET PRATIQUES D'ACHATS RESPONSABLES

Nous avons poursuivi notre démarche sur les achats responsables en lien avec DELPHIS. Le guide de l'acheteur chez ALLIADE HABITAT a été entièrement re-toilé pour devenir le guide des achats responsables. Des formations à l'ensemble des acheteurs vont être dispensées sur 2017 pour former nos collaborateurs aux achats responsables. Notre politique d'achats a été repensée pour 2016/2018 en intégrant le volet responsable.

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



# VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES

HR

Les indicateurs ci-dessous renvoient notamment aux indicateurs des lignes directrices de la **Global Reporting Initiative (GRI) portant sur les ressources humaines et les droits de l'Homme**, et aux Questions Centrales de la **norme ISO 26000 sur les "Droits de l'Homme" et les "Relations et conditions de travail"**. Ils s'inscrivent dans les Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des **Agendas 21 locaux**. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

## HR 1 : ÉQUITÉ D'ACCÈS ET DE CONDITIONS D'EMPLOI

Corr Art. R.225-105-1: Emploi (répartition de l'effectif, rémunérations); Egalité de traitement (égalité femmes-hommes; handicap)

HR 1.1				
Répartition des effectifs par type d'emploi (effectifs en moyenne annuelle)	2014	2015	2016	Unités
CDI	98,40	97,19	92,89	% des ETP
CDD (Hors CDD de remplacement)	1,60	1,76	7,16	% des ETP
Interim	0,00	0,10	0,65	% des ETP
<b>Contrats spécifiques</b>				
Contrats aidés (contrat d'avenir, CUI-CAE, etc.)	4,00	5,00	3,00	salariés
Contrats d'apprentissage / de professionnalisation	3,00	3,00	1,00	salariés
Stagiaires	15,00	16,00	12,00	stagiaires

HR 1.2							
Répartition des salariés par âge, par catégorie et par sexe au 31/12	2014		2015		2016		Unités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Nombre de salariés en CDI</b>	201	282	205	263	203	244	<b>salariés</b>
<b>Age</b>							
< 25 ans	1	1	1	1	0	0	% des salariés
25-55 ans	35	46	37	44	38	42	% des salariés
> 55 ans	6	12	6	12	7	12	% des salariés
<b>Catégories</b>							
Ouvriers de maintenance / personnel de service	4	0	4	0	3	0	% des salariés
Personnel de proximité / Gardiens	29	25	31	24	33	24	% des salariés
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	1	15	1	15	2	14	% des salariés
Agents de maîtrise	6	16	6	15	6	15	% des salariés
Cadres	2	1	2	1	2	2	% des salariés
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	0	0	0	0	0	0	% des salariés

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

## HR 1.3

<b>Contribution à l'emploi des personnes en situation de handicap</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Travailleurs handicapés employés durant l'année	24	22	23	salariés
Equivalent en ETP	20	19	21	ETP
Montant des contrats auprès d'établissements spécialisés d'aide par le travail	41	34	32	k€
Compensation versée à l'AGEFIPH *	0	1	0	k€

\*si l'obligation d'emploi n'est pas remplie par les éléments ci-dessus

## HR 1.4

<b>Rémunérations annuelles brutes moyennes, par sexe et catégorie*</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>		<b>2016</b>		<b>Unités</b>
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
Ouvriers de maintenance / personnel de service	24,70	0,00	25,51	0,00	25,40	0,00	k€
Personnel de proximité / Gardiens	23,27	23,62	23,64	24,01	23,60	24,11	k€
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	23,58	24,28	23,91	24,60	24,30	24,30	k€
Agents de maîtrise	30,95	28,65	31,48	29,26	31,27	29,06	k€
Cadres	54,10	47,30	55,13	47,31	49,30	46,60	k€
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	#	#	#	#	#	#	k€

\*Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements, etc.

## HR 1.5

<b>Ecart de rémunérations*</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Rémunération médiane	24	25	25	k€
Ratio entre les 5 plus élevées et les 5 plus faibles	3	3	3	

\*Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements, etc.

## HR 1.6

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Avantages sociaux financés par l'employeur**</b>	4,25	10,99	11,59	% de la masse salariale
Autres avantages sociaux				

\*\* Avantages sociaux pris en compte : Retraite supplémentaire + Part patronale des tickets restaurants + Montant de l'intéressement et/ou montant de la participation + Montant de l'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne Salariale + Montant de la part de la mutuelle prise en charge par l'organisme

## HR 2 : EMPLOYABILITÉ ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Corr Art. R.225-105-1: Formation (politique; nombre d'heures)

HR 2.1							
Volume annuel de formation par catégorie de salariés	2014		2015		2016		Unités
	Nbre de salariés	Nbre d'heures	Nbre de salariés	Nbre d'heures	Nbre de salariés	Nbre d'heures	
Ouvriers de maintenance / personnel de service	18	375	2	18	8	75	
Personnel de proximité / Gardiens	200	3681	214	1967	77	598	
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	105	2767	69	685	84	497	
Agents de maîtrise	119	2356	85	943	96	949	
Cadres	17	489	16	375	16	190	
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	0	0	-	-			

HR 2.2							
Accès à la formation (salariés en CDI)	2014		2015		2016		Unités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Part des salariés hommes et des salariées femmes ayant suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années	95,02	95,74	83,41	81,75	56,65	68,03	% des salariés H/F

HR 2.3				
Recrutement et mobilité interne	2014	2015	2016	Unités
Nombre de mobilités internes dans l'année	32	60	33	mobilités
dont : nombre de promotions internes dans l'année	4	-	11	promotions
Total de postes pourvus dans l'année (recrutements externes + mobilités internes)	112	114	114	postes

## HR 3 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Corr Art. R.225-105-1: Santé et sécurité; absentéisme

HR 3.1				
Taux d'absentéisme	2014	2015	2016	Unités
Taux d'absentéisme global	8,74	8,25	9,59	%
Taux d'absentéisme dû aux AT/MP (% des jours ouvrés)	3,46	2,17	1,41	%
Nombre d'AT/MP reconnus dans l'année	77,00	51,00	76,00	AT/MP

HR 3.2				
Contribution de l'employeur au CE (% masse salariale)	2014	2015	2016	Unités
	0,78	0,78	0,76	% de la masse salariale

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

### **HR A. PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET RISQUES PSYCHOLO-SOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

La société s'est engagée, depuis le début des années 2010, dans un projet sur le Mieux Travailler Ensemble, projet poursuivi par une démarche globale sur la Qualité de Vie au Travail.

Le plan d'action, consécutif à la mise en place d'un premier baromètre social, a consisté à poursuivre les actions de formation "au management par la QVT" des managers de la société. Un guide QVT, destiné aux encadrants et à l'accompagnement de leurs équipes, a été rédigé.

Conjointement, la commission QVT, nouvellement enrichie des membres du CHSCT, a débuté un travail sur la structuration d'un comité QVT et la désignation de référents RPS dans la société. Cette action phare devra être développée en 2017 avec la formation des référents. La commission QVT a enfin entamé un processus de réflexion sur la construction d'un référentiel d'indicateurs permettant une meilleure évaluation des RPS et de la qualité de vie au travail.

### **HR B. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

L'accord sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail de la société a été réformé. Cette évolution a permis de se conformer aux dernières exigences juridiques, notamment en matière de forfaits. Elle a également consisté à s'adapter aux évolutions organisationnelles de la société.

À ce titre, un certains nombres de fonctions, issues de la nouvelle organisation, ont été inscrites dans le cadre d'horaires de travail collectifs et intégrés. Une nouvelle organisation du temps de travail, dites "en relais", avec proposition de plusieurs plages horaires fixes a été mise en œuvre. Elle a ainsi permis de conjuguer les nécessités d'activités et l'organisation personnelle des collaborateurs.





# GOVERNANCE ET RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES

**GOV**

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux exigences sur la "Gouvernance" et "L'implication des parties prenantes" des **lignes directrices du GRI**, ainsi qu'aux principes fondamentaux et à la question centrale "Gouvernance" de la norme ISO 26000. Le principe de dialogue avec les parties prenantes est également au fondement des **Agendas 21 locaux**. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

## GOV 1 : INSTANCES DE DÉCISION ET SYSTÈMES DE MANAGEMENT

GOV 1.1	
<b>Evaluations/Certifications des systèmes de management</b>	
<b>Certification / évaluation 1</b>	
Champ	Certification ISO
Nom de la certification / de l'évaluation	Certification NF EN ISO 9001: 2015
Périmètre	Gestion locative sociale
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	2010/2013 (pour information, recertification début 2017)
<b>Certification / évaluation 2</b>	
Champ	
Nom de la certification / de l'évaluation	
Périmètre	
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	
<b>Certification / évaluation 3</b>	
Champ	
Nom de la certification / de l'évaluation	
Périmètre	
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	

GOV 1.2				
<b>Parité dans les instances dirigeantes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Part de femmes en comité de direction	20,00	20,00	16,67	%
Part de femmes dans le Directoire	na	na	na	%
Part de femmes en Conseil d'Administration ou de Surveillance	16,67	17,65	11,76	%

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

## GOV 2 : RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES ET PRISES EN COMPTE DE LEURS INTÉRÊTS

### GOV 2.1

<b>Satisfaction des locataires</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Date des trois dernières enquêtes	na	2015	2016	
Taux de satisfaction globale*	na	71,7	0,717	%
<i>*d'après les réponses à la question :</i>	Quelle est votre opinion générale sur Alliage habitat ? Vous en êtes globalement...			

### GOV 2.2

<b>Satisfaction des salariés</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
Date des trois dernières enquêtes	2014	-	-	
Taux de satisfaction globale*	-	-	-	%
<i>*d'après les réponses à la question :</i>	-			

### GOV 2.3

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Unités</b>
<b>Nombre de conventions actives avec les associations locales</b>	28	28	28	conventions

**Raisons d'omission :** - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

### **GOV A. ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISME**

Dans le cadre des achats responsables, Alliage Habitat a initié en 2016 la rédaction d'une "Charte éthique des achats" qui sera proposée à l'ensemble des collaborateurs-acheteurs dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Cette Charte a pour vocation de fixer les règles déontologiques concernant les achats et la relation avec les fournisseurs et de guider les acheteurs vers les procédures d'achats responsables.

### **GOV B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE**

Le Conseil d'Administration d'Alliage Habitat a engagé son nouveau Plan à Moyen Terme pour la période 2016 - 2018, qui fixe comme objectifs de devenir une entreprise compétitive, agile et numérique qui s'engage vers une nouvelle croissance.

Ainsi Alliage Habitat se structure au service d'Action Logement en renforçant des synergies holding filiales ; Alliage s'engage vers une nouvelle croissance de son patrimoine et renforce sa relation avec ses clients.

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2016, sa Commission financière s'est réunie à deux reprises.

### **GOV C. RELATIONS AUX COLLECTIVITÉS ET IMPLICATION DANS LES POLITIQUES LOCALES**

Le partenariat avec les collectivités locales est essentiel pour Alliage Habitat :

Deux EPCI de référence (Métropole de Lyon et Saint-Etienne métropole) sont représentées au conseil d'administration. Les maires et élus des communes sont régulièrement rencontrés aux différents niveaux de l'entreprise (Direction Générale, Direction clients et territoires, notamment).

Alliage Habitat contribue à la gouvernance locale : participation active aux différentes concertations avec les collectivités, soit directement ou via l'association représentant les bailleurs sociaux (membre actif d'ABC HLM) : participation à la révision de plusieurs PLUH, membre de différents groupes de travail (Plan Climat, révision du PLU), signature de plusieurs Contrats de Mixité Sociale Etat/EPCI/Communes SRU carencées, signature d'un protocole de coopération avec l'EPOPA, contribution à la convention départementale sur la l'amélioration du parc public, etc.), contribution aux accords collectifs départementaux d'attribution dans le cadre du PDALPD, participation aux instances locales de l'habitat (ILHA)

Alliage Habitat est également associée aux politiques de la ville et aux politiques foncière et d'urbanisme, en amont et dans leur mise en œuvre. Elle est partie prenante dans un grand nombre d'opérations de renouvellement urbain, est présente sur différents projets d'aménagement et contribue au renouvellement urbain à travers la rénovation de son parc, la requalification foncière de son patrimoine, la diversification de l'offre (acquisitions améliorations, vente de patrimoine, logements intermédiaires).

En matière de politique environnementale, Alliage Habitat participe aux différents dispositifs mis en place à la fois au niveau Européen (FEDER), National (thème de la transition énergétique intégré dans le PSP, convention Etat ARRA), Régional (référentiel QEB) et local (Plan climat du Grand Lyon).

### **GOV D. RELATIONS ET COOPÉRATION AVEC LES LOCATAIRES ET LEURS REPRÉSENTANTS**

Cette année nous avons de nouveau associé nos locataires élus aux rencontres fournisseurs. Nous avons pu également travailler avec eux sur la renégociation du contrat TV et nous avons lancé un groupe de travail sur le multiservices en prenant en compte les souhaits de nos locataires.

Il s'agit là de rencontrer nos parties intéressées pour réfléchir ensemble sur des sujets ou des contrats en cours, en vue de les optimiser et recueillir l'avis de chacun.

### **GOV E. DIALOGUE SOCIAL ET PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES SALARIÉS**

Outre les négociations habituelles conduites avec les partenaires sociaux (NAO, intéressement...), tout au long de l'année 2016 a été mise en œuvre un processus de suivi et d'analyse de la nouvelle organisation. Une commission avait été instaurée à cet effet ; des bilans pour chacune des nouvelles directions ont été présentés au Comité d'entreprise jusqu'à la fin de l'année. Ces bilans comportaient un volet économique (résultats d'activité consécutif à la nouvelle organisation) et un volet social (évolution des ressources, absentéisme par service...). Enfin, des phases d'information et consultation se sont tenues sur les ajustements et compléments apportés à cette nouvelle organisation.



NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE  
ENGAGÉE ET RESPONSABLE

**Alliade Habitat**   
Groupe ActionLogement

173, avenue Jean Jaurès, 69364 Lyon cedex 07

[www.alliadehabitat.com](http://www.alliadehabitat.com)